

# Réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'entreprise



## Objectifs du kit

- ❖ Disposer d'un outil de diagnostic préliminaire à la construction d'un Plan de déplacement d'entreprise.
- ❖ Être capable de dresser un état des lieux de l'accessibilité de son entreprise.
- ❖ Identifier les points d'amélioration de l'accessibilité de son entreprise.



## Utilisation du kit

- ❖ Connaissance personnelle.
- ❖ Outil pour construire un prédiagnostic Plan de déplacement d'entreprise.



## Outils

- ❖ Réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'entreprise : manuel de l'utilisateur/formateur
- ❖ Réaliser un diagnostic d'accessibilité de l'entreprise : questionnaire

## 1. Introduction

Réaliser un Plan de déplacement d'entreprise (PDE) ou Plan de mobilité consiste avant tout à bien connaître les pratiques de déplacements et les différents critères d'accessibilité d'un site avant d'envisager (si possible) d'optimiser la mobilité du personnel et des autres usagers de la structure.

Avant de planifier et programmer les mesures d'un PDE, on se base donc en général sur différents éléments d'état des lieux :

- une étude des comportements du personnel, par le biais d'une enquête déplacements par exemple ;
- un prédiagnostic d'accessibilité (qui fait l'objet de ce présent document.

## 2. Connaître l'accessibilité d'un site avant de réaliser un PDE

L'une des erreurs courantes qui peut mener à un PDE raté est la négligence de l'état des lieux initial. Se lancer à corps perdu dans un plan d'action sans examiner scrupuleusement les possibilités du site (en termes d'aménagements notamment) mène en effet très fréquemment à des incohérences. Organiser des sessions de sensibilisation à l'usage du vélo pour les déplacements domicile/travail est un vœu bien pieux s'il n'existe aucune voie sécurisée d'accès ou aucun stationnement adapté. Financer les abonnements de transports en commun est bien inutile si l'arrêt est trop loin ou les horaires de passage non adaptés aux horaires de travail des salariés.

Un travail d'investigation est donc nécessaire pour regrouper un certain nombre d'informations aussi variées que les axes d'accès à pied, l'état des revêtements des accès cyclables, les horaires de passages des trains et leur cohérence avec les horaires des transports en commun urbains qui servent à rallier le site de l'entreprise depuis

la gare la plus proche. Il s'agit en fait de rassembler toutes les informations qui permettent de définir l'accessibilité d'un site pour en avoir une vision globale, identifier les problèmes de cohérence et trouver les ajustements pour organiser des solutions efficaces.

Le diagnostic d'accessibilité va donc permettre de prendre de la distance avec les problèmes de mobilité pour mieux les appréhender.

La réussite d'un PDE est à ce prix. Le prix de la patience et de la mise en cohérence des informations.

### 3. Réaliser le diagnostic d'accessibilité

Le document de diagnostic fourni est construit sous forme d'un questionnaire à adapter et à compléter. Une fois le questionnaire rempli, on obtient facilement un rapport de synthèse du diagnostic qui doit servir d'élément de base à la construction du PDE.

Le diagnostic d'accessibilité doit être composé de quatre parties principales :

- Des « **informations générales** » qui recensent les éléments de contexte et surtout les principales parties prenantes du processus de construction du PDE.
- Une (ou des) « **fiche(s) d'accessibilité** » (une par site concerné) qui regroupe les informations sur l'accessibilité (mode par mode) de l'entreprise.
- Des éléments de « **pratiques de déplacement des usagers** » ; cette partie est facultative, elle sert à questionner sur les pratiques du personnel. Quand une enquête déplacement a été réalisée, cette partie permet surtout de reprendre les résultats les plus fondamentaux. Dans le cas contraire, elle permet au diagnostiqueur de s'interroger sur les éléments de base à connaître concernant les pratiques des usagers (et éventuellement à comprendre l'utilité d'une enquête déplacement).

- Une fiche sur les « améliorations récentes » ; cette partie est également facultative et permet d'aller plus loin dans le diagnostic en identifiant les mesures déjà prises en faveur d'une meilleure mobilité. Cette partie pourra constituer un creuset d'idées d'actions à envisager dans le PDE.

### **a. Informations générales**

Commençons donc par examiner la première partie du diagnostic, les informations générales. Il va s'agir d'identifier clairement les informations qui ont mené au document final.

La date permet tout naturellement de replacer l'étude dans son contexte historique. Un PDE est un plan à moyen terme, qui nécessite par ailleurs de faire le point régulièrement, peut-être par le biais de personnes qui n'étaient pas associées à la démarche à son origine.

On remplira ensuite les coordonnées de l'entreprise (raison sociale, activité, adresse(s), etc.) et le nom du dirigeant qui représentera généralement l'autorité qui s'engagera dans le PDE. Il est important de distinguer, dès le départ, l'ensemble des sites concernés par le PDE. Il faudra en effet faire un traitement différencié (notamment une fiche d'accessibilité distincte) pour chacun d'eux.

### **b. Identification des acteurs du PDE**

Il est ensuite important de bien identifier le responsable du suivi du PDE avec l'ensemble de ses coordonnées. On s'intéresse bien ici au « technicien » chargé de mettre en œuvre le diagnostic et pas à l'autorité organisatrice responsable de la décision. Il peut donc s'agir d'une personne interne à l'entreprise ou d'une personne externe (un bureau d'étude par exemple ou une structure de type « conseil en mobilité » mise en place par la collectivité). Dans ce deuxième cas, on veillera cependant à indiquer clairement, en plus de ce « technicien », l'interlocuteur au sein de l'entreprise.